

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 MARS 2022

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 25 par monsieur le maire Claude Frappier, en l'absence de madame la conseillère Annie Bellemare. Aucune personne n'est présente dans l'assistance.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le conseil a autorisé à l'unanimité le remplacement du photocopieur, par une location de SBM Dijitec, de 60 mois, au coût mensuel de 300\$. Avec ce remplacement, la municipalité économise 45.35\$, par mois.
4. Comme demandé par l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le directeur général et greffier-trésorier a informé, le Conseil municipal, que tous les membres du conseil élus, lors de l'élection générale du 7 novembre 2021, ont suivi la formation obligatoire.
5. Le conseil municipal a officialisé le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers de la Commission municipale du Québec.

Le directeur général a informé, le Conseil municipal, lors du dépôt du rapport de la Commission, que la transmission des rapports financiers de notre municipalité, n'a pas été faite, dans le délai, pour les exercices 2016, 2018 et 2020, pour :

- Le rapport financier de notre municipalité n'a pu être transmis dans le délai, car le rapport financier de notre MRC devait être audité au préalable, avant de compléter le nôtre.
 - Puis, une fois complété, le rapport financier doit être approuvé par le Conseil municipal.
 - Une fois, le rapport approuvé par le Conseil municipal, le rapport a été transmis au MAMH, dès le lendemain, pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019, et six jours, pour l'exercice 2020.
6. *Les membres du conseil ont signalé que le terrain, lot 6 330 996, pourrait être à vendre tout dépendant du projet de l'acquéreur.*
 7. Aucune autre information n'a été donnée dans le secteur administration générale.

Sécurité publique

8. Le conseil municipal a accepté de renouveler l'entente pour l'utilisation du site du répéteur urbain à Saint-Paulin, Mauricie – Centre-du-Québec conclue entre la municipalité de Saint-Paulin et maintenant le Ministre de la Cybersécurité et du Numérique, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} décembre 2021. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente.
9. Le conseil municipal a adopté une résolution, pour féliciter monsieur Jérémy Chevalier, pour sa nomination de lieutenant éligible de la caserne 12 (Saint-Paulin) au sein du service de sécurité incendie de la Régie et lui souhaite beaucoup de succès dans cette nouvelle fonction.
10. La conseillère répondante de ce secteur a signalé qu'elle a assisté à une rencontre virtuelle : *Système Québec En Alerte pour les municipalités*, offerte par la Direction régionale de la sécurité civile et incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Transport

11. Le conseil municipal a demandé au ministère des Transports, une aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 2,09 km.
12. Le conseil municipal a autorisé l'achat de différents panneaux de signalisation et accessoires, chez *Spectralite / Signoplus*, de Trois-Rivières, au montant de 2 206.54\$, taxes applicables en sus
13. Un résumé de la rencontre, concernant la circulation lourde sur Grande-Ligne , tenue le 18 mars, avec la mairesse et le directeur général, de la municipalité de Saint-Élie- de- Caxton a été donné.
14. La Commission de toponymie, lors de sa réunion, le 3 mars 2022, a officialisé, l'odonyme : ***chemin des Printemps***.

Hygiène du milieu

15. Il est résolu de prêter, pour une durée indéterminée, à l'école des Vallons, ses deux (2) bacs pour la culture de végétaux comestibles. Advenant, que l'école des Vallons, ne désire plus les utiliser, elle devra les remettre à la municipalité.
16. Monsieur le conseiller Nicholas Lalonde a donné l'avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté pour adoption le projet de règlement régissant l'accès et la tarification à l'écocentre municipal. Il a aussi déposé le projet de règlement.
17. Concernant ce secteur, il y a dépôt de la résolution numéro 2022-02-5320, du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) tenue le 24 février 2022, intitulée : *Collecte et transport des matières organiques*.

Par cette résolution, la Régie informe les membres de la Compétence 2 en matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables des décisions et des demandes du conseil d'administration :

Implantation des services de collecte, de transport et de traitement et de recyclage des matières organiques, à compter du printemps 2023

Publication d'un appel d'offres OS-893 pour la fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres et de bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques. L'octroi du contrat est prévu pour avril 2022.

Prévision d'utiliser son pouvoir d'exiger le paiement de tarifs pour les services rendus à chacun des membres afin de prévoir, via son règlement de tarification annuelle, une tarification afférente à la distribution des bacs.

Les collectes seraient effectuées, une fois à toutes les deux semaines entre le deuxième lundi de novembre et le deuxième lundi d'avril de chaque année, et une fois par semaine entre le deuxième lundi d'avril et le deuxième lundi de novembre chaque année.

Demande est faite aux municipalités de limiter la fréquence de collecte du contenu des bacs contenant les matières destinées à l'enfouissement une fois à toutes les deux semaines, et ce, à compter du printemps 2023;

Élaboration d'une campagne de communication pour le déploiement des nouveaux services de collectes et de transport des matières organiques;

Demande aux municipalités, à compter de l'année 2023, de prévoir une tarification à la distribution des bacs aux adresses civiques.

Santé et bien-être des citoyens

18. Il a été résolu d'autoriser le maire et le directeur général, à assister à la Journée Co2neutre pour les municipalités, organisée par Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé, qui aura lieu le 2 mai 2022, au Baluchon. La municipalité défrayera les coûts d'inscription au montant de 35\$ par personne.
19. Une résolution a été adoptée pour confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Paulin à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu. Une autre résolution a été adoptée pour autoriser le directeur général pour présenter la demande d'aide financière.
20. Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. Les sujets suivants sont reportés à une prochaine séance :
 - Location de courte durée (AirBnB)
 - Projet d'agrandissement du périmètre urbain du village
22. La demande de dérogation de Ferme Rodi inc., pour sa propriété située au 2630, chemin du Bout-du-Monde, sera entendue, lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu, le mercredi 6 avril 2022, à 20 heures au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051 rue Bergeron, Saint-Paulin. Ladite séance sera présidée par monsieur le maire ou par le maire suppléant.
23. L'entente signée, en septembre 2017, entre les municipalités de Charette, de Saint-Barnabé et Saint-Paulin, intitulée :*Entente intermunicipale pour le partage de certaines dépenses reliées au technicien à l'aménagement et à l'urbanisme* a pris fin, le 10 mars 2022. Le maire et le directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-

Paulin, une nouvelle entente de partage de service en urbanisme sera signée une nouvelle entente avec la municipalité de Charette seulement. Le partage des dépenses sera séparé en parts égales entre les deux municipalités.

24. Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

Culture et loisirs

25. Il a été résolu de renouveler avec le *Festival Country-Western de Saint-Paulin inc.*, l'entente pour la tenue du festival estival pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026, selon l'entente ci-dessous reproduite.

Que le maire, monsieur Claude Frappier, et le directeur général, monsieur Ghislain Lemay, sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin. Il a été résolu de renouveler avec le *Festival Country-Western de Saint-Paulin inc.*, l'entente pour la tenue du festival estival pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026, selon l'entente ci-dessous reproduite.

26. Les sujets, ci-dessous, ont été remis à une prochaine séance :

- Centre multiservice Réal-I.-Guimond
Projet de climatisation
- Projet Parc du Petit Galet

27. Concernant ce secteur, il a été mentionné que la prochaine assemblée de l'OTJ St-Paulin inc. aura lieu le 19 avril à 19 h.

Autres sujets

28. Il n'y avait pas de public.

29. Par vote unanime, la séance a été levée.